

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/L.751
4 décembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session
PREMIERE COMMISSION
Point 40 de l'ordre du jour

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

Algérie, Argentine, Burundi, Chypre, Cuba, Emirats arabes unis, Inde, Jamaïque, Kenya, Koweït, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Pérou, Qatar, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela et Yougoslavie : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3260 (XXIX),

Prenant acte du rapport du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement (A/10028),

1. Réaffirme sa résolution 3260 (XXIX) dans son intégrité;
2. Renouvelle le mandat du Comité ad hoc et le prie de lui soumettre un rapport sur ses travaux à sa trente et unième session;
3. Prie en outre le Comité ad hoc d'inclure dans son rapport une analyse des conclusions qui figurent dans le rapport publié sous la cote A/10028, ainsi que toutes observations et recommandations qu'il pourra juger bon de faire au sujet de son mandat;
4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session la question intitulée "Conférence mondiale du désarmement".